

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES PRATIQUES

- Vérification de l'adéquation du chariot automoteur de manutention à conducteur porté et de l'opération de manutention envisagée (vérification, à partir de la plaque de charge, que le chariot automoteur à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention)
- Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste
- Circuler en sécurité avec un chariot automoteur: à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité
- Arrêter le chariot automoteur en sécurité
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
- à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)
- Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 m ou 6 m suivant la catégorie de chariot utilisé
- Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse
- Charger et décharger le chariot d'un engin de transport (Cat.6)
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

Pour obtenir le CACES[®] de **catégorie 1** (chariots transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée \leq à 1 mètre), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **49 sur 70** avec un minimum de 7/10 à chacun des deux thèmes éliminatoires.

Pour obtenir le CACES de **catégorie 2** (Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **42 sur 60** avec un minimum de 7/10 à chacun deux thèmes éliminatoires.

Pour obtenir le CACES de **catégorie 3** (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **77 sur 110** avec un minimum de 7/10 à chacun trois thèmes éliminatoires.

Pour obtenir le CACES de **catégorie 4** (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **63 sur 90** avec un minimum de 7/10 à chacun trois thèmes éliminatoires.

Pour obtenir le CACES de **catégorie 5** (Chariots élévateurs à mât rétractable), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **56 sur 80** avec un minimum de 7/10 à chacun trois thèmes éliminatoires.

Pour obtenir le CACES de **catégorie 6** (Conduite de chariots hors production : maintenance, entretien, livraison et transport), le candidat doit obtenir une note moyenne de 7/10, soit pour cette fiche **35 sur 50** avec un minimum de 7/10 au thème éliminatoire.